

ADOPTER L'ECOCONDUITE en voiture



La voiture, difficile de s'en passer. Mais elle ne présente pas que des avantages ! Son impact sur l'environnement est très important : la pollution atmosphérique est ainsi liée pour près d'un tiers aux rejets polluants des voitures et ces mêmes rejets contiennent du dioxyde de carbone, le fameux CO₂ qui contribue à l'effet de serre.

Et que dire de son « alimentation » ! Au vu du coût du carburant qui ne cesse d'augmenter, se déplacer en voiture représente un investissement aujourd'hui de plus en plus élevé. Il est donc temps de devenir un ou une automobiliste «écocitoyen(ne)», pour le bien de la planète et celui de son budget !

Synthèse

Moins polluer, cela veut dire dans un premier temps moins utiliser sa voiture. Privilégiez les autres modes de transport (vélo, transport en commun, marche à pied) lorsque c'est possible. Si la voiture s'avère le seul moyen adapté, pensez au co-voiturage : vous contribuerez ainsi à diminuer significativement le nombre de voitures circulant sur les routes. Vous devez néanmoins prendre votre voiture pour un déplacement ? Adoptez l'écoconduite. D'une part, entretenez régulièrement votre véhicule : une voiture bien entretenue pollue moins. Roulez moins vite : en passant de 130 à 120 Km/h, vous réduisez de 10% à 20% votre consommation de carburant et, par conséquent, vos émissions de polluants. Enfin, si vous prévoyez d'acheter un véhicule, consultez son étiquette énergie : depuis mai 2006, elle est obligatoire et doit être apposée sur chaque voiture particulière neuve. Elle vous renseignera utilement sur la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et l'efficacité énergétique du véhicule. Vous souhaitez mesurer et comparer l'impact environnemental de vos déplacements : rendez-vous sur le site eco-comparateur de l'ADEME, www.ademe.fr/eco-comparateur

ADOPTER LES BONS GESTES

Il n'y a pas qu'en roulant qu'on pollue !

L'huile de vidange est redoutable : les huiles usagées contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé et l'environnement. 1 litre d'huile déversée dans une rivière est l'équivalent d'une pellicule de 1000 m² ! Ne faites pas votre vidange n'importe comment : utilisez des récipients spécifiques pour l'huile de vidange et déposez la afin qu'elle soit recyclée en déchetterie ou chez certains garagistes et distributeurs automobiles.



Votre véhicule est hors d'usage ?

Ne l'abandonnez pas sur un parking (ou ailleurs), ce qui est passible d'une amende et peu respectueux pour l'environnement. Vous devez vous adresser à un centre VHU (Véhicule Hors d'Usage) agréé par les préfetures pour traiter les véhicules hors d'usage.

